

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le neuf juin, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle du conseil en mairie de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRESENTS : Président : Michaël KRAEMER
Administrateurs : Guy CHARRON – Caroline DELAVENNE – Marcelle DUPONT – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Josette FICHEUX – Danièle VIGLIANI – François NOUGIER – Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER.

A partir de la délibération 11-2017 : Jean-Charles TABITA

A partir de la délibération 13-2017 : Véronique RIONDET

POUVOIRS : Absence de pouvoirs

ABSENTS : Jean-Charles TABITA (de la délibération 09-2017 à la délibération 10-2017) – Véronique RIONDET (de la délibération 09-2017 à la délibération 12-2017) – Maurice ACHARD-PICARD – Sophie VALLA – Philippe BALLEET.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 jusqu'à la délibération 10-2017,
puis 11 à partir de la délibération 11-2017,
puis 12 à partir de la délibération 13-2017.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy CHARRON

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Avenant à la convention de partenariat avec l'office de tourisme de Lans en Vercors
- 2) Mise en place d'un compte épargne temps
- 3) Convention avec l'association Radio Oxygène Vercors
- 4) Conventions tripartites Commune de Lans en Vercors - Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif - Associations, relatives à la mise à disposition de locaux
- 5) Projet de fonctionnement, juillet 2017-décembre 2018

Au début de la séance du Conseil d'Administration, Monsieur le Président accueille Danièle Vigliani comme membre du Conseil d'Administration, en remplacement de Stéphane Serradura, démissionnaire.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'ajout de la délibération suivante à l'ordre du jour :
- Rapport d'activités 2015-2016.

Le Conseil d'Administration adopte cette modification.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 09-2017 **OBJET :** **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE
TOURISME DE LANS EN VERCORS**

Monsieur le Président explique que la convention de partenariat entre l'office de tourisme de Lans en Vercors et la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, prévoit la mutualisation d'une graphiste en alternance, par le biais d'un contrat de professionnalisation et que celui-ci arrive à son terme le 31 août prochain.

La création d'un poste de graphiste permanent étant une nécessité pour les deux structures, il est donc nécessaire de prévoir la poursuite de la mutualisation par le biais d'un avenant à la convention de partenariat.

Une administratrice demande si la personne retenue pour le poste de graphiste est la même personne que celle recrutée en contrat de professionnalisation et qu'il aurait pu être pertinent de faire un appel à candidature. Le Président répond qu'il s'agit bien de la même personne et que l'employeur étant l'office de tourisme, l'association est libre de ses choix de recrutement.

Le Président souligne que dans le cadre de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, les enjeux de pérennisation de la convention de partenariat sont importants pour la RPCCS : coordination de la mission d'animation de l'OT, commercialisation de la billetterie, promotion, communication, poste de graphiste mutualisé

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et l'Office de Tourisme, présenté en annexe 1 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 10-2017 **OBJET :** **MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation, présentées dans le règlement interne annexé à la présente délibération.

Le Président précise que le présent règlement a été travaillé afin de reprendre des dispositions similaires à celles de la Commune de Lans en Vercors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de présenter pour avis au comité technique du centre de gestion de l'Isère, le règlement interne du compte épargne temps présenté en annexe 2.

DEL 11-2017 **OBJET :** **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RADIO OXYGENE**

Monsieur le Président explique qu'une meilleure communication à l'échelon local est essentielle pour améliorer le rayonnement de l'équipement et le remplissage des spectacles. Pour ce faire, la mise en place d'une convention avec l'association Radio Oxygène paraît appropriée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et l'association Radio Oxygène Vercors présentée en annexe 3 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 12-2017 **OBJET :** **CONVENTIONS TRIPARTITES COMMUNE DE LANS EN VERCORS –
REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF –
ASSOCIATIONS, RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Dans le cadre de sa politique associative, la mairie de Lans en Vercors met à disposition des associations du territoire des espaces de pratiques sportives, artistiques et culturelles. Certains de ces espaces de pratiques étant situés au sein du centre culturel et sportif Le Cairn, il convient donc de définir les conditions d'utilisation conjointement entre la mairie de Lans en Vercors, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et les associations, par le biais de conventions.

Compte-tenu des spécificités de l'Ecole de Musique Itinérante des 4 Montagnes, cette association dispose d'une convention spécifique.

Le Président propose au Conseil d'Administration les modèles de convention présenté en annexes 5 et 6.

Monsieur le Président précise qu'une attention particulière a été portée sur le retour des clés et badges, qui a présenté des difficultés lors de la précédente saison.

Après examen, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de valider la convention type et autorise la Vice-Présidente à signer les conventions respectant ce modèle.

DEL 13-2017 **OBJET :** **PROJET DE FONCTIONNEMENT, JUILLET 2017-DECEMBRE 2018**

Suite à l'évaluation du précédent projet de fonctionnement et à la délibération de politique culturelle communale prise par le Conseil Municipal en février 2016, il paraît nécessaire de mettre en œuvre un nouveau projet de fonctionnement pour la période allant de juillet 2017 à décembre 2018.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration le projet de fonctionnement présenté en annexe 6.

Monsieur le Président précise que ce projet sera régulièrement évalué par l'équipe technique de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et pourra être amené à évoluer. En cas d'évolution notable, il sera à nouveau soumis à l'examen du Conseil d'Administration.

Concernant la gestion du bâtiment, Monsieur le Président informe les administrateurs que le juge administratif dispose d'environ 6 mois pour nommer un expert judiciaire, suite au contentieux déposé par la Commune.

Plusieurs administratrices demandent des précisions quant au fonctionnement du comité technique culture :

- il est rappelé que ce comité technique est composé de Nathalie Jubault, Vincent Audely et Marie Gallienne,
- il a vocation à réaliser des propositions techniques concernant la mise en œuvre de la politique culturelle municipale, qui remontent par le biais du Conseil d'Administration de la RPCCS et de la commission Vie Associative et Tourisme de la Commune,
- ce comité technique n'a pris et ne prend aucune décision,
- il est décidé que des comptes-rendus seront envoyés aux élus à l'issue de chaque comité technique.

Les élus soulignent qu'il est important de se donner des marges de manœuvre et d'être en mesure de faire face à l'imprévu dans le cadre de la programmation culturelle.

Il est également pointé qu'il faut être vigilant à l'adéquation entre les ambitions et les moyens.

Il est précisé que certains points de ce projet de fonctionnement sont ambitieux. Madame la Vice-Présidente souligne qu'il est nécessaire d'être ambitieux pour se développer.

Après examen, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de fonctionnement juillet 2017-décembre 2018 présenté en annexe 6 ;
- Donne mandat à la directrice, Marie Gallienne, pour sa mise en œuvre.

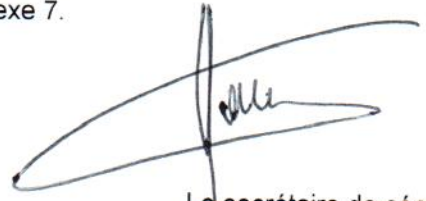
DEL 14-2017 **OBJET :** **RAPPORT D'ACTIVITES 2015-2016**

Les établissements publics sont tenus de rendre compte de leurs actions par le biais d'un rapport d'activités annuel.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration le rapport présenté en annexe 7.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve le rapport d'activités 2015-2016 présenté en annexe 7.



Le secrétaire de séance,
Guy CHARRON

REGIE PERSONNALISEE
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS-EN-VERCORS (Isère)